



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALLIER

ZPS SOLOGNE BOURBONNAISE

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) 2017



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le site Natura 2000 ZPS Sologne bourbonnaise

39 espèces d'oiseaux rares et menacées à l'échelle de l'Europe :

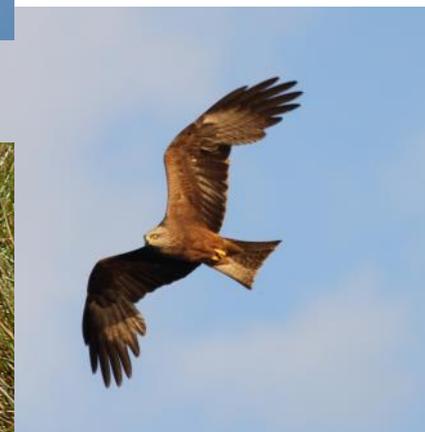
- 15 nicheuses (Aigle botté, Busards cendré et Cigogne blanche...).

- 8 nicheuses potentielles (Héron pourpré, Busard des roseaux...)

- 16 de passage (Grue cendrée, ...)

+

60 autres espèces migratrices (Bécassine des marais, Sarcelle d'hiver...).



***MAE => Favoriser la production de graines et d'insectes pour les oiseaux
Favoriser le maintien des sites de nidification***

Historique de la contractualisation sur la ZPS Sologne bourbonnaise

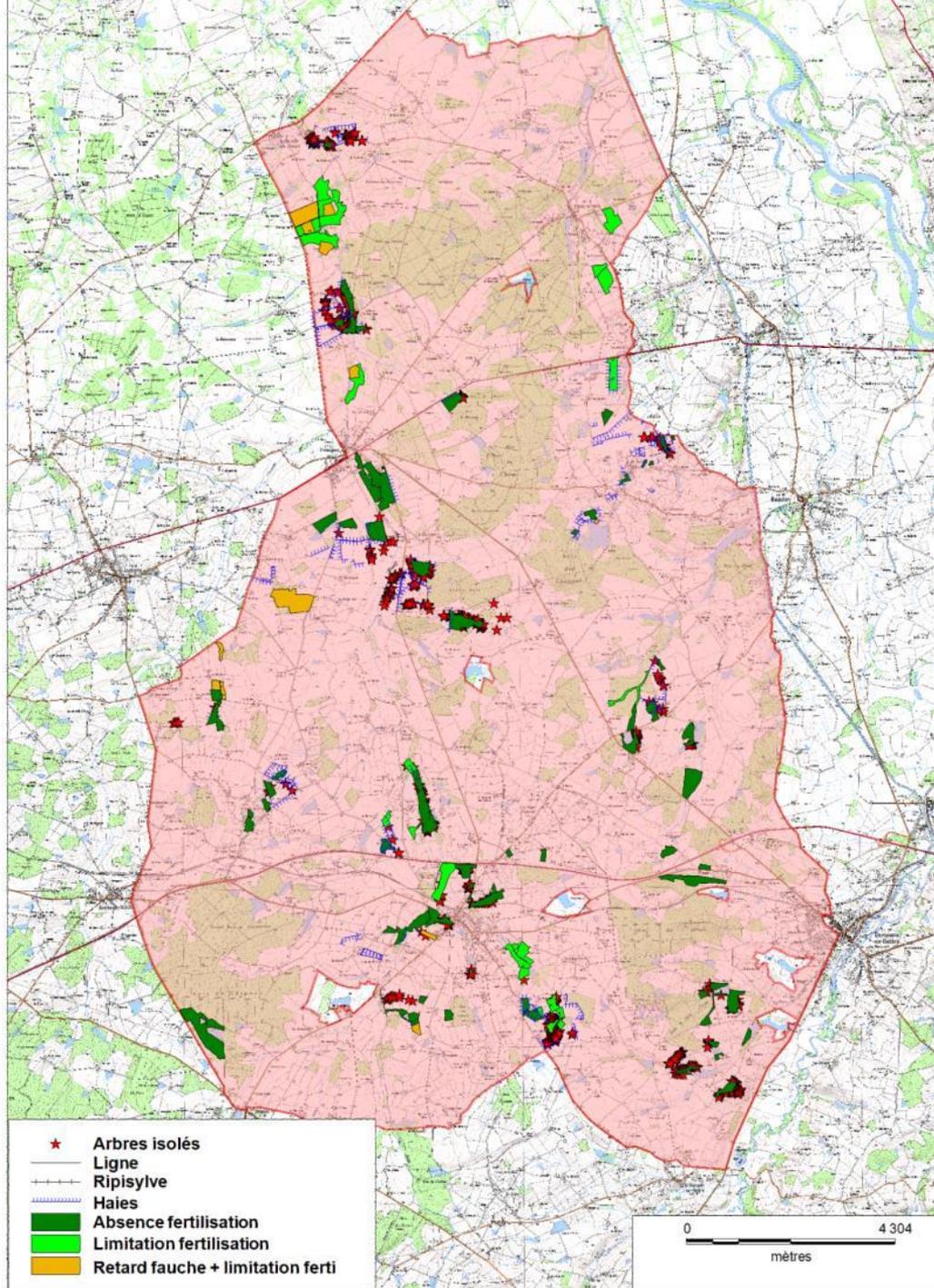


Historique de la contractualisation sur la ZPS Sologne bourbonnaise

- **MAET**
- **1 seule année d'ouverture en 2011 (fin: 2014)**
- **7 mesures proposées**
- **28 exploitations engagées (potentiel + important)**
- **montant total contractualisation: $\pm 800\ 000\text{€}$**

BILAN 2011

Limitation fertilisation	420 ha
Absence de fertilisation	159 ha
Retard de fauche + limitation fertilisation	78 ha
Couvert	1 ha
Haies	38 000 ml
Arbres isolés ou en alignement	736 arbres
Ripisylve	6 500 ml



LES MAEC



LES MAEC

- **Novembre 2014 : Dépôt d'un premier dossier**
 - **Le territoire de la Sologne a été non retenu**
- **Novembre 2015 : Dépôt d'un second dossier**
 - **Ouverture territoire Sologne en 2016 et 2017**

Soit 6 ans entre les 2 « sessions »...

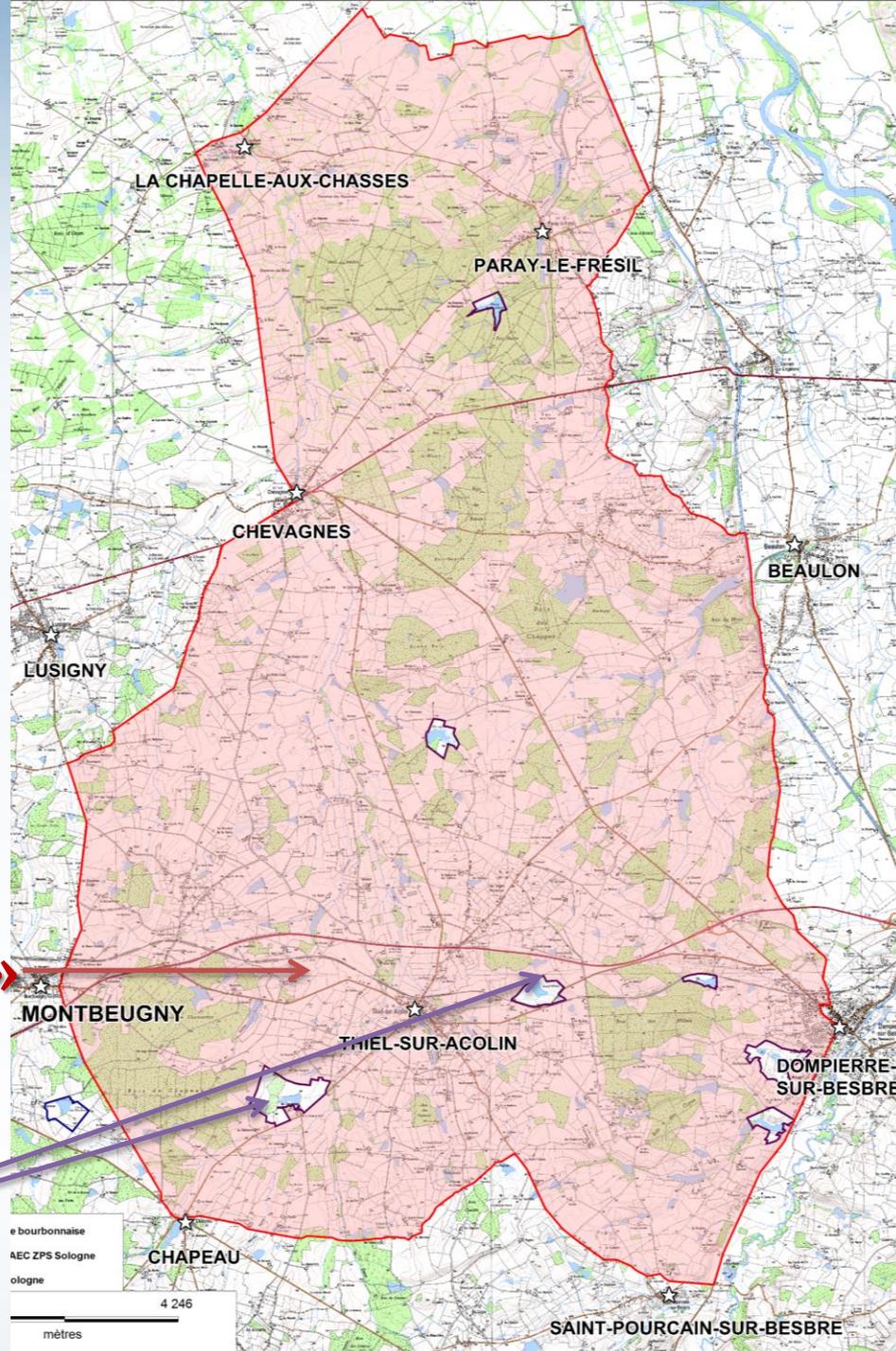


TERRITOIRE CONCERNÉ

- parcelles dans périmètre ZPS (22 000ha, 11 communes)
- superposition partielle avec zone « étangs de Sologne »

MAEC « Oiseaux de Sologne »

MAEC « étangs de Sologne »



MAEC PROPOSÉES

MAET 2011	MAEC 2016/17
Limitation fertilisation	-
Absence de fertilisation	Absence de fertilisation azotée (65,17€/ha)
-	Retard de fauche au 20 juin (120,86€/ha)
Retard de fauche + limitation fertilisation	Retard de fauche + absence fertilisation(186,03€/ha)
Couvert	-
Haies	Haies(0,36€/ml)
Arbres isolés/en alignement	Arbres isolés/en alignement(3,96€/arbre)
Ripisylve	Ripisylve(1,01€/ml)

Budget total prévisionnel
 2016-2020: 407 243€

Souscription sur Télépac avant le 15 mai 2017

AU_AS06_HE03

ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION AZOTÉE

- Absence totale de fertilisation azotée minérale et organique (hors apport par pâturage)
- Interdiction de retournement des surfaces
- Enregistrement des interventions
- Aucun traitement phytosanitaire (sauf arrêtés préfectoraux: chardons...)
- Non cumulable avec maintien et conversion AB

65,17€/ha

AU_AS06_HE06

RETARD DE FAUCHE

- Diagnostic d'exploitation obligatoire
- Interdiction de fauche: 01 avril au 20 juin sur l'ensemble des surfaces engagées
- Pâturage regains autorisé (déprimage interdit) - chargement moyen maximal : 1,4 UGB/parcelle (dont bovins <6 mois)
- Enregistrement des interventions
- Cumulable avec maintien et conversion AB

120,86€/ha

Diagnostic d'exploitation:

- présentation générale de l'exploitation
- diagnostic des parcelles prévues à la contractualisation (habitats et/ou espèces présentes, utilisation...)
- identification des MAEC les plus pertinentes



AU_AS06_HE01

RETARD DE FAUCHE + ABSENCE FERTILISATION AZOTÉE

- Diagnostic d'exploitation obligatoire
- Interdiction de fauche: 01 avril au 20 juin sur l'ensemble des surfaces engagées
- Absence totale de fertilisation azotée
- Pâturage regains autorisé (déprimage interdit) - chargement moyen maximal : 1,4 UGB/parcelle
- Absence de retournement des prairies
- Enregistrement des interventions
- Non cumulable avec maintien et conversion AB

186,03€/ha

AU_S006_HA01

ENTRETIEN DES HAIES

- Eligibilité: haies constituées d'essences locales (ronces exclues)
 - Plan de gestion obligatoire (pratiques actuelles, évolution ou maintien pratiques...)
 - 2 tailles en 5 ans sur 2 faces latérales (1 seule face si mitoyenneté)
 - Intervention: 01/09 au 28/02
 - Enregistrement des interventions
 - Liste du matériel à utiliser (broyeur éligible?)
 - Cumulable avec maintien et conversion AB
- 0,36€/ml**

AU_AS06_AR01

ENTRETIEN DES ARBRES ISOLES

- Eligibilité: essences locales (robinier faux-acacia exclu)
- Plan de gestion obligatoire
- 1 taille en 5 ans (taille libre: émondage, élagage)
- Intervention: 01/09 au 28/02
- Enregistrement des interventions
- Liste du matériel à utiliser
- Cumulable avec maintien et conversion AB

3,96€/arbre

AU_AS06_RI01

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

- Eligibilité: essences locales
- Plan de gestion obligatoire
- 2 tailles en 5 ans (année 2 et 4) (taille libre)
- Intervention: 01/09 au 28/02
- Enregistrement des interventions
- Matériel à utiliser
- Cumulable avec maintien et conversion AB

1,01€/ml

Sologne bourbonnaise



Découvrir Natura2000

Site

Participer

Participer

- ▶ La Charte
- ▶ Les MAEC
- ▶ Les Contrats Natura 2000
- ▶ Les évaluations d'incidences
- ▶ Actualités

Accueil » Participer » Les MAEC

Les MAEC pour les agriculteurs

Les « Mesures agri-environnementales et climatiques » sont destinées aux **agriculteurs exploitants des parcelles dans la zone Natura 2000**. Ces MAEC ont pour objectif de maintenir la capacité des prairies, à **nourrir les oiseaux par la présence de graines et d'insectes** ainsi que de **maintenir et entretenir les lieux favorables à leur nidification ou repos (haies, prairies humides)**. Des MAEC peuvent être souscrites en 2016 sur ce secteur.

MAEC : les notices provisoires des mesures

Notice du territoire : **comment déclarer ses MAEC en 2016.**

- AU_AS06_HE03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée : **notice**
- AU_AS06_HE06 : Retard de fauche : **notice**
- AU_AS06_HE01 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée et retard de fauche : **notice**
- AU_AS06_HA01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente : **notice**
- AU_AS06_AR01 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements : **notice**
- AU_AS06_RI01 : Entretien des ripisylves : **notice**

Un guide a été créé pour l'identification des plantes dans les prairies fleuries engagées dans les mesures agri-environnementales et



<http://solognebourbonnaise.n2000.fr/participer/les-maec>

MAEC :

Sabine Boursange

07 77 82 88 26

sabine.bourange@lpo.fr

Site Natura 2000 Oiseaux :

Anne-Sophie De Pieri

04 73 36 39 79

anne-sophie.depieri@lpo.fr



Merci pour votre attention



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ